



Termes de référence pour les évaluations nationales de l'impact du COVID 19 sur les droits et le bien-être des enfants handicapés en Afrique.

Contexte et justification

Le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (RINADH) est une organisation faitière régionale à but non lucratif qui rassemble 46 institutions nationales des droits de l'homme (INDH) en Afrique. Il assure le renforcement des capacités, facilite la coordination et la coopération entre les INDH en les mettant en relation avec d'autres acteurs clés des droits de l'homme aux niveaux régional et international. Le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant tire son mandat des articles 32 à 46 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Les fonctions du Comité sont les suivantes Promouvoir et protéger les droits consacrés par la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ; surveiller la mise en œuvre et assurer la protection des droits consacrés par la Charte ; interpréter les dispositions de la présente Charte à la demande d'un État partie, d'une Institution de l'organisation de l'Unité africaine ou de toute autre personne ou institution reconnue par l'organisation de l'Unité africaine ou tout État partie.

Ces deux institutions jouent un rôle important dans la promotion, la protection et l'application des droits des enfants en Afrique. Reconnaisant les rôles complémentaires que les deux institutions jouent dans la protection et la promotion des droits de l'enfant en Afrique, RINADH et ACERWC travaillent en synergie pour mener un plaidoyer stratégique afin de mobiliser le niveau requis d'acceptation politique et sociale de la protection des droits de l'enfant.

Le handicap, associé à des problèmes de santé sous-jacents, complique et aggrave la vulnérabilité des enfants exposés au COVID-19¹. La Commission nationale des droits de l'homme du Kenya a par exemple signalé que les cas de violation des droits des personnes handicapées entre le 15 mars et le 6 juin 2020 représentaient 3,6 % du total des cas signalés à la Commission².

Dans une note d'orientation sur les droits de l'enfant pendant le COVID-19 publiée par l'ACERWC en avril 2020, le Comité a exprimé sa profonde inquiétude quant aux impacts dévastateurs du COVID-19 sur les droits et le bien-être des enfants en Afrique, y compris les groupes vulnérables tels que les personnes handicapées. En vue de comptabiliser le coût pour les enfants et d'identifier les mesures pratiques qui peuvent être prises pour atténuer les pertes, le CERFE a encouragé les États membres de l'UA à entreprendre une évaluation nationale ciblée sur l'épidémie de COVID-19 et son impact sur les droits et le bien-être des enfants. Les résultats de l'évaluation pourraient également informer les stratégies d'intervention des États dans l'ère post-Covid-19 en vue de la protection et de la promotion efficaces des droits et du bien-être des enfants, y compris ceux qui sont handicapés.

Alors que le monde, et en particulier l'Afrique, fait face à la pandémie, les nations ont l'occasion de se concentrer sur la façon dont les enfants handicapés devraient être inclus dans toutes les interventions afin de garantir une meilleure et solide protection de leurs droits, en s'attaquant aux inégalités et aux disparités auxquelles ils sont confrontés. S'appuyant sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda 2030 des Nations Unies, toutes les parties prenantes ont l'obligation de prendre des mesures opportunes, fortes, engagées et

¹ Disability Inclusion Helpdesk "Disability Inclusion Helpdesk Query No: 35

² Commission nationale des droits de l'homme du Kenya, 2020, Rapport situationnel n° 1 de 2020, "Pain and pandemic : Démasquer l'état des droits de l'homme au Kenya dans l'endiguement de la pandémie de covid-19".
<https://www.knchr.org/Portals/0/KNCHR%20COVID%20SitRep%201%20.pdf?ver=2020-07-09-160102-140>

réalisables pour protéger et promouvoir les droits des enfants vivant avec un handicap, en particulier maintenant que l'Afrique et le monde sont confrontés à l'opportunité de reconstruire en mieux, après la pandémie.

Les stratégies des pays dans la lutte contre la pandémie de COVID 19, en particulier en ce qui concerne les droits des enfants en Afrique, doivent aborder les points suivants :

- Quels sont les défis supplémentaires et spécifiques auxquels sont confrontés les enfants vivant avec un handicap en Afrique, à la lumière de la pandémie/ crise du COVID-19 ?
- Comment les familles d'enfants vivant avec un handicap ont-elles pu s'adapter aux bouleversements socio-économiques provoqués par la pandémie ?
- Dans quelle mesure les nouvelles considérations ont-elles permis l'égalité d'accès aux enfants vivant avec un handicap ? Par exemple, les enfants vivant avec un handicap peuvent-ils accéder à l'apprentissage en ligne, existe-t-il des dispositifs WASH personnalisés qui peuvent également leur permettre d'adhérer en toute sécurité et confortablement aux directives du COVID 19 ?
- Quelles ont été les conséquences de la pandémie de COVID sur la santé mentale des enfants vivant avec un handicap ?
- Quels efforts sont déployés par les acteurs étatiques et non étatiques pour s'assurer que les acteurs concernés ne laissent personne de côté et reconstruisent mieux ?
- Comment les enfants handicapés ont-ils été intégrés dans les efforts de rétablissement du COVID ?
- Quelles mesures spéciales ont été mises en place pour s'assurer que les enfants vivant avec un handicap puissent signaler les violations telles que le harcèlement, la violence, en particulier la violence sexuelle et sexiste ?

Objectif

Prenant note des impacts dévastateurs du COVID 19 sur l'ensemble des droits et du bien-être des enfants en Afrique, en particulier les enfants vivant avec des handicaps et dans le but de compter les effets de la pandémie sur les enfants handicapés tout en prenant des mesures pratiques pour atténuer les pertes, RINADH et le CERFE souhaitent entreprendre une évaluation nationale ciblée sur l'épidémie de COVID 19 et son impact sur les droits et le bien-être des enfants. RINADH travaillera à travers 5 de ses institutions nationales des droits de l'homme pour fournir une évaluation continentale globale de l'impact du COVID 19 sur les droits et le bien-être des enfants en Afrique.

Les évaluations nationales viseront spécifiquement à :

- a) Fournir une évaluation globale détaillant comment les droits des enfants handicapés en Afrique ont été protégés et (ou) violés et négligés pendant la pandémie COVID 19, en détaillant et en mettant en lumière les domaines qui doivent être abordés.
- b) Rassembler des données centrées sur le handicap chez les enfants qui peuvent aider à concevoir des recommandations et des solutions pour comprendre les lacunes préexistantes et adapter les réponses à la façon dont les acteurs étatiques et non étatiques pourraient s'attaquer aux inégalités actuelles auxquelles sont confrontés les enfants handicapés, comme l'a révélé la pandémie de COVID 19.
- c) Elaborer les stratégies de réponse à la pandémie COVID 19 et les systèmes de traitement des plaintes des 5 INDH sélectionnées, dans le but d'assurer l'intégration et le renforcement des droits des enfants handicapés.

Méthodologie

Il est prévu que les données et les informations recueillies dans ces évaluations nationales soient générées par une approche de méthodes mixtes, utilisant à la fois l'évaluation de la recherche primaire et secondaire (le/la

consultant(e) peut également proposer et justifier une méthodologie plus appropriée qui peut être examinée et acceptée). Il est prévu que la forme de cette évaluation soit à la fois qualitative et quantitative.

Les parties prenantes que nous avons l'intention de cibler pour ces évaluations sont les suivantes : Les enfants, leurs parents, tuteurs et gardiens, les institutions étatiques chargées de la protection des droits de l'enfant, les Institutions Nationales des Droits de l'Homme en particulier les divisions de l'enfance.

Institutions nationales ciblées

Les INDH choisies pour cette évaluation comprennent : La Commission des droits de l'homme et de la justice administrative du Ghana, la Commission éthiopienne des droits de l'homme, la Commission des droits de l'homme du Malawi, la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Niger et la Commission nationale des droits de l'homme du Rwanda.

Résultats attendus

Les résultats attendus de cette mission sont les suivants

- a) Fournir une évaluation globale détaillant comment les droits des enfants handicapés en Afrique ont été protégés et (ou) violés et négligés pendant la pandémie de COVID 19, en détaillant et en mettant en lumière les domaines qui doivent être abordés.
- b) Rassembler des données centrées sur le handicap chez les enfants qui peuvent aider à concevoir des recommandations et des solutions pour comprendre les lacunes préexistantes et adapter les réponses à la façon dont les acteurs étatiques et non étatiques pourraient s'attaquer aux inégalités actuelles auxquelles sont confrontés les enfants handicapés, comme l'a révélé la pandémie de COVID 19.
- c) Élaborer des stratégies de réponse à la pandémie COVID 19 et des systèmes de traitement des plaintes des 5 INDH sélectionnées, dans le but d'assurer l'intégration et de renforcer l'accent sur les droits des enfants handicapés.
- d) Fournir des mesures et des recommandations complètes et à plusieurs niveaux qui peuvent être prises par les acteurs concernés pour mieux intégrer les droits et les besoins des enfants handicapés dans les efforts de rétablissement de COVID 19.

Produits livrables

Le ou les consultants assument la responsabilité de l'élaboration des documents suivants :

- I. Un rapport initial décrivant la compréhension de la mission par les équipes de recherche et l'approche à employer, y compris les détails des questions clés à inclure dans les directives, et une liste de toute documentation, information et enquête requises. Le rapport initial sera discuté avant le début de la mission lors d'une réunion initiale.
- II. Questionnaire, questions d'entretien et tout autre document nécessaire pour recueillir des informations auprès des États membres et des parties prenantes.
- III. Rapport préliminaire des conclusions des évaluations, qui sera soumis à un processus de validation sous la forme d'un séminaire en ligne organisé par le CERFE/RINADH. Les Consultants seront chargés de faciliter et d'être rapporteurs lors du webinaire.
- IV. Les conclusions finales de l'évaluation incorporant tous les commentaires du webinaire/atelier de validation/révision conformément aux objectifs et à la portée de la mission mentionnés ci-dessus.



V. Le rapport développé de l'évaluation et toutes les informations confidentielles doivent être soumis à l'ACERWC et au RINADH.

Critères d'évaluation des propositions

Les consultants doivent se conformer aux politiques et principes de protection et de sauvegarde de l'enfance. Le cas échéant, le consultant devra se soumettre à une autorisation éthique. L'ACERWC et RINADH s'engagent à garantir le respect et la protection des droits des personnes participant à la collecte ou à l'analyse des données. Tous les candidats doivent inclure dans leur proposition des détails sur la manière dont ils garantiront l'éthique et la protection des enfants dans le processus de collecte des données. Plus précisément, le(s) consultant(s) doit (doivent) expliquer comment la participation appropriée, sûre et non discriminatoire de toutes les parties prenantes sera assurée et comment une attention particulière sera accordée aux besoins des enfants et des autres groupes vulnérables. Le(s) consultant(s) doit (doivent) également expliquer comment la confidentialité et l'anonymat des participants seront garantis.

Qualification et expérience professionnelles requises

- Le/la consultant(e) doit être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur en droit, droits de l'homme, droits de l'enfant ou dans une discipline connexe.
- Au moins 10 ans d'expérience de travail et/ou de recherche, de développement et de révision de politiques dans le domaine des droits de l'enfant et du droit à l'éducation dans le contexte africain ;
- Excellente connaissance de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et du travail du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant ;
- Expérience professionnelle avérée dans le domaine de la protection et de l'éducation des enfants dans le contexte africain ;
- Connaissance et expérience de première main du contexte culturel, social, économique et politique de l'Afrique.
- Une expérience professionnelle au sein de l'UA, de l'ONU et d'autres organisations internationales est souhaitable ;
- Excellentes compétences analytiques, utilisant des méthodes tant qualitatives que quantitatives ;
- Compétences excellentes et éprouvées en matière de rédaction de rapports ;
- Capacité à fournir un produit de qualité dans les délais impartis.
- Capacité à fournir un produit de qualité dans les délais impartis.
- Volonté et flexibilité, notamment en ce qui concerne les effets probables de la pandémie de COVID-19, et capacité à travailler dans les délais impartis.

Comment postuler

Soumission de la proposition

Tous les candidats doivent soumettre des propositions techniques et financières à l'adresse électronique RINADH info@nanhri.org copie à dnguti@nanhri.org au plus tard le 20 Décembre 2021 1700hrs EAT.

Fait à Bujumbura, le 15 décembre 2021

Dr. Sixte Vigny NIMURABA

